

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: [1]: Aviation

Artikel: Protection et sécurité individuelle
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les émissions à proximité des avions sont encore plus importantes.

Compte-rendu

Protection et sécurité individuelle

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

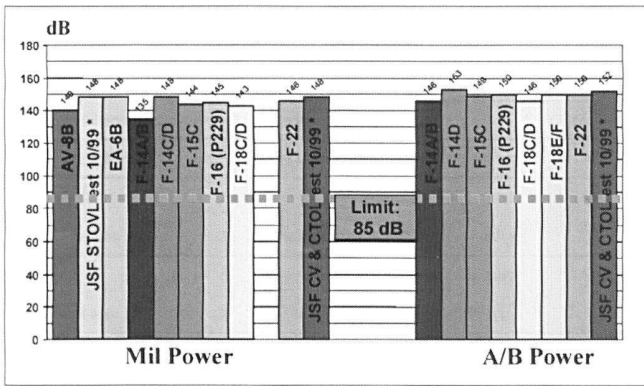
On sait que le métier des armes est dangereux. Les effets du combat sont évidents, mais la sécurité est une question d'actualité dès la phase d'instruction. Dans la revue *Nederlands Militair Geneeskundig Tijdschrift* (NMGT No.58, juillet 2005), le major van den Elzen –psychologue au sein des Forces aériennes néerlandaises- rappelle les dangers de la routine et de l'inconscience en matière de dommages auditifs. L'article démontre la tendance pour les militaires à être exposé à des émissions sonores toujours croissantes – en particulier au

sein des Forces aériennes. Opérer à proximité d'avions ou d'hélicoptères impose donc une tenue et des protections adéquates, même à grande distance.

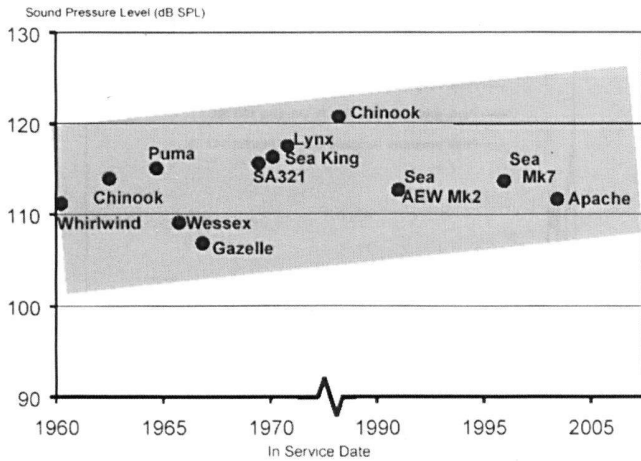
Ce qui est moins connu, c'est le bruit auxquels sont soumis les équipages de véhicules blindés. Le temps où les servants de T-34 communiquaient par signes –faute d'équipement adéquat- est révolu... Une protection contre les chocs et pour l'ouïe est indispensable. Cela est vrai également pour les « passagers », à l'arrière des chars de grenadiers.

Le bruit à bord des véhicules blindés est similaire à celui des hélicoptères ou des avions. Une protection adéquate est indispensable. La communication n'est d'ailleurs possible que grâce à un système de communication interne.





Pour cela, des casques offrant une protection aux chocs ont été développés durant la Seconde Guerre mondiale, disposant pour la plupart d'écouteurs et de microphones ou laryngiophones intégrés. Les premiers offrent un meilleur confort, alors que les seconds confèrent généralement une meilleure qualité d'audition en éliminant davantage de bruits parasites.



Certaines armées utilisent des casques en cuir et en mousse, parfois en plastique, n'offrant qu'une protection contre les chocs. D'autres armées préfèrent doter leurs équipages de véritables casques en acier ou en kevlar, offrant le même niveau de protection que les fantassins, mais dont les parties les plus lourdes sont généralement amovibles pour un meilleur confort. Même si ces plaques de protection peuvent gêner les mouvements et l'observation, elles doivent impérativement être portées à l'engagement, afin de protéger au mieux des secousses, des chocs provoqués par les mines ou encore des effets d'un touché ou d'un feu.

Les équipages de véhicules blindés sont donc condamnés à changer de casque pour quitter leur véhicule. Seule l'armée britannique dispose d'écouteurs amovibles, pouvant se fixer sur un casque classique grâce à une bande velcro. Malheureusement, ce système n'est pas la panacée et fait l'objet de nombreuses critiques car il prend du temps à installer ou à enlever.

Lors de la conférence d'Amersfoort, en avril 2005, l'état des connaissances et des moyens de protection a été présenté. Les protections extérieures, à l'exemple des Pamirs, permettent de diminuer de 35 à 40 dB le bruit ambiant et sont extrêmement utiles contre les effets de

souffle ou d'explosion. Une protection supplémentaire, portée à l'intérieur de l'oreille, c'est-à-dire des tampons auriculaires, permet une atténuation de 40 à 45 dB. L'avenir est à des casques permettant un filtre automatique des sons importants.

A+V

	Bruits de référence
140 dB	Réacteur d'avion à 25 m ; seuil de douleur
125 dB	Avion au décollage à 100 m
110 dB	Concert de rock
100 dB	Marteau-piqueur
85 dB	Circulation en milieu urbain
60 dB	Conversation de 4-5 personnes
40 dB	Bibliothèque
15 dB	Forêt
0 dB	Seuil d'audition
Traumatisme sonore > 110 dB	
Danger 90-110 dB	
Normal < 90 dB	
Source : SUVA, feuillet 66058, 66008.	

Les nuisances sonores ne touchent pas que les personnels des bases aériennes. Les troupes terrestres sont également exposées aux dangers du bruit et ont l'obligation de se protéger, en particulier dans les véhicules blindés.

